

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE IMMEUBLE 10 PLACE DE LA MAIRIE
DELIBERATION N° 2021/31

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars 2021, le Conseil Municipal de la commune de Montguyon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Julien MOUCHEBOEUF,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	17	17
		Pour : 17
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Christophe METREAU, Didier MOUCHEBOEUF, Carine MOULY, Charlotte DENIS, Marie BERNARD, Claire RAMBEAU-LEGER, Sophie BRODUT, Gaëtan, BUREAU, Raymond NUVET, Nathalie CHATEFEAU et Simone ARAMET

Procurat ion(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
04 mars 2021

Etai(en)t excusé(s) :

Marc LIONARD et Claude NEREAU

Date d'affichage
18 mars 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

18 mars 2021

et publication du

18 mars 2021

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** Simone ARAMET

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020
DU BUDGET ANNEXE**

Le Maire expose aux membres au Conseil municipal que le compte de gestion est établi par la Direction des Finances Publiques à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**Le Maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2020 du budget annexe, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montguyon, le 17 mars 2021

Le Maire Julien MOUCHEBOEUF

